

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 octobre 2024

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 8 membres excusés

Excusés
Philippe Blaser
Paul Brandsma
Anita Islami
Carmelo Nicolo
David Rezé
Catherine Safi
Christian Scaiola
Hubert Silvain

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

Assermentation de M. Jérôme Ciolini.

1. **Procès-verbal** de la séance du **18 juin 2024**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqués** de la Municipalité N° **25 et 26**.
4. **Dépôt du Préavis municipal No. 46/2021-2026** : « Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ». *Traité par la CPUM.*
5. **Dépôt du Préavis municipal No. 47/2021-2026** : « Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Parc Veyrassat ». *Traité par la CPUM.*
6. **Préavis municipal No. 44/2021-2026** : « Taxe de séjour ». *Rapport de la Commission ad hoc. Décision.*
7. **Préavis municipal No. 45/2021-2026** : « Arrêté d'imposition pour l'année 2025 ». *Rapports de la Commission des finances (majoritaire et minoritaire). Décision.*
8. **Remplacement** de M. Founou à la **Cofin**.
9. **Réponse municipale** aux postulats Roland et Consorts « Demande de renforcement des mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas » et Rohrseitz et consorts « Pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles à Rolle ».
10. **Interpellation** A. Beck & Consorts « Protection des arbres bordant la Promenade John Berney ».
11. **Réponse municipale** à l'interpellation de H. Silvain « L'aménagement d'espaces publics majeurs du centre-ville ».
12. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMED.
13. **Divers** et propositions individuelles.

Le nouveau Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les personnes présentes, et poursuit en assermentant M. Jérôme Ciolini (PS) en remplacement de M. Manfred Ruchti (PS). Dans le cadre de cette assermentation, il rappelle que selon le chapitre de la violation du secret de fonction du Code Pénal les séances du Conseil sont publiques, ce qui y est dit l'est également mais ce qui se passe et les discussions menées lors des séances de commissions sont secrets et toute violation peut être passible de sanctions. Il passe ensuite à l'adoption de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2024.

Sans remarques, le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président remercie vivement le vice-président, M. Claude Bidlingmeyer, de l'avoir avantageusement représenté lors de la fête du 1^{er} août. Il rappelle les votations du 24 novembre et indique que le format des enveloppes a été modifié afin que le contenu ne soit plus abîmé lors de leur ouverture. Il mentionne ensuite avoir reçu un long courriel relatif à RivesRolle et au projet de l'EVAM pour l'accueil des migrants. Ce courriel comprenant des propos des blessants et offensants pour certains, il a été transmis au préfet et à diverses parties qui lui donneront une suite.

Ayant été approché par des conseillers au sujet d'une séance extra-muros et de la sortie annuelle qui pourraient avoir lieu, le Président retourne ces questions aux conseillers/ères afin de récolter leur avis. La proposition de sortie récréative soulève un certain intérêt, mais pas la séance extra-muros.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique prend la parole pour annoncer que la Commune désire désormais utiliser moins de papier afin de réaliser des économies, et recommande fortement aux conseillers/ères de s'inscrire sur e-bill, plateforme de paiement en ligne qui au mois d'août ne comprenait que 195 personnes inscrites.

Mme Rod informe que dès ce jour les citoyens rollois pourront bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'arrachage de haies de lauriers, ceci jusqu'à fin 2025. La subvention cantonale est de Fr. 60.- par mètre linéaire pour ce remplacement par des haies indigènes ou des haies vives, et cette subvention sera doublée par la Commune avec les subventions climat dans le cadre du plan climat et des actions de biodiversité qui sont menées par la Commune. Les informations complètes sont disponibles sur le site internet communal et des flyers ciblés seront distribués. Elle rappelle qu'il y a toujours un sondage en ligne concernant la végétalisation communale en lien avec les actions menées pour la biodiversité. Deux balades partant à la découverte des arbres du territoire communal ont déjà eu lieu et une troisième est prévue le mercredi suivant. Ces balades ont rencontré un grand succès et seront peut-être reconduites au printemps 2025.

4. Dépôt du Préavis municipal No. 46/2021-2026 : « Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ». *Traité par la CPUM.*

Ce préavis sera traité par la CPUM.

5. Dépôt du Préavis municipal No. 47/2021-2026 : « Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Parc Veyrassat ». *Traité par la CPUM.*

Ce préavis sera traité par la CPUM.

6. Préavis municipal No. 44/2021-2026 : « Taxe de séjour ». Rapport de la Commission ad hoc. Décision.

Le rapporteur de la commission, M. Balmer, lit les 3 vœux de la commission : « que la Commune s'attelle à mieux recenser les résidences secondaires, les chambres d'hôtes ainsi que les hébergements proposés par l'intermédiaire de plateformes en ligne de type « Airbnb » »; « que la Municipalité fasse appel plus fréquemment au Fonds Régional d'Aide au Tourisme (FRAT) »; « que la Municipalité soutienne auprès de la Région de Nyon et de Nyon Région Tourisme un rapprochement avec le district de Morges afin de favoriser des collaborations avec les communes de ce district », puis lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Vollenweider, au nom de la Municipalité, approuve les trois vœux et explique que le premier est déjà en traitement, que le deuxième l'est également, contacts ayant été pris avec la Région de Nyon pour obtenir de l'aide au FRAT, et le troisième est lui aussi en route par le biais de discussions avec la Région Nyon pour travailler également en collaboration avec la Région Morges.

Le Président clôt le débat et passe au vote qui montre que le règlement sur la Taxe de séjour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 44 de la Municipalité du 3 juin 2024
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1- D'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, ainsi que ses annexes.
- 2- De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'Etat.

Le **Préavis N° 44** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2024

7. Préavis municipal No. 45/2021-2026 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2025 ». Rapports de la Commission des finances (majoritaire et minoritaire). Décision.

Le rapporteur de la Commission des finances, M. Founou, lit les conclusions du rapport de majorité, puis Mme Schlup lit l'amendement du rapport de minorité pour un débat global.

Le Président ouvre la discussion générale sur les deux rapports.

La Syndique, au nom de la Municipalité, estime le rapport de minorité très intéressant mais remarque que la moyenne du point d'impôt a été calculée sur l'année 2020, année exceptionnelle ce qui fausse les résultats. Elle relève également qu'il est mentionné que 1 point d'impôt permettrait de faire beaucoup, mais ce point d'impôt n'est pas réel et difficile à estimer car tout dépendra des paramètres des 299 autres communes. Quant à la contribution majoritaire des personnes morales, c'est juste mais pour autant qu'elles restent à Rolle...

Si de telles entreprises sont implantées sur le territoire rollois c'est bien parce que le point d'impôt est très avantageux, mais Rolle n'est pas la seule commune à disposer d'un tel taux ; le district de Nyon est composé de 47 communes dont presque une douzaine ont un point d'impôt encore plus avantageux. Si la fiscalité rolloise devient moins intéressante, on peut imaginer que des entreprises déménagent. Il est également fait mention d'une augmentation minime pour les personnes physiques. Mais là aussi cela dépend, les forts contributeurs rollois pourraient aussi être susceptibles de déménager. Dans tous les cas, quelle que soit l'augmentation c'est une charge supplémentaire, justement ce que la Municipalité veut éviter à ses citoyens. Quant au changement d'état d'esprit de la Municipalité, de la Cofin et des conseillers communaux, quel programme ! Nous n'avons pas besoin de changer d'état d'esprit car nous ne pensons pas petit, ne manquons pas de vision et n'avons pas besoin de retrouver notre élan, nul n'est endormi, au contraire. En 2014 étant elle-même conseillère communale, elle se souvient d'une proposition du point d'impôt qui fut refusée. Depuis Rolle n'a certainement pas fait du surplace, elle avance avec ses infrastructures, avec la soixantaine de préavis déposés lors de chaque législature. La qualité de vie rolloise est exceptionnelle et attire de nombreux habitants. Quant au risque de référendum pour elle c'est plutôt une évidence. La Municipalité recommande donc d'accepter le taux inchangé de 59,5.

M. Joly relève que le rapport de minorité n'est pas un rapport puisqu'il faut d'abord voter un amendement avant de voter les conclusions. Il faudrait requalifier ce document comme étant une proposition d'amendement mais il faudrait changer l'en-tête du document et retirer son nom puisqu'il n'a participé ni aux débats ni à la rédaction.

En ce qui concerne le rapport de majorité, il concède que les finances sont relativement tendues mais on continue d'investir, la marge d'autofinancement est toujours positive (un peu en-dessous d'un million en 2023 même si les résultats nets étaient négatifs). Par ailleurs il est toujours possible de financer les projets même un peu moins vite et de façon un peu moins ambitieuse. Si on augmente le taux d'imposition cela augmentera la charge pour tous les citoyens puisque de nombreux contribuables ne paient pas d'impôts sur le revenu ou très peu, car ce sont généralement des propriétaires d'immeubles ne résidant pas eux-mêmes sur la commune et qui paient l'impôt sur la fortune. Le Canton concède un rabais d'impôts pour les personnes physiques, pas une baisse de taux, rabais qui passera de 3,5% pour 2024 à 4% pour 2025 ce qui signifie que Rolle se permettrait de prélever une partie de ce bol d'air consenti par le Canton pour se l'approprier, ce qui n'est pas dans l'esprit de la démarche. En 2025 il y aura une grande nouveauté, à savoir la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui promet, selon les projections débattues, discutées, validées par les associations de communes, validées par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil, de rapporter à Rolle 2,7 mios supplémentaires. Il pense qu'il serait malvenu de modifier le taux d'impôt aujourd'hui pour hypothétiquement récolter env. Fr. 500'000.- si demain 2,7 mios supplémentaires rentrent dans les caisses communales. Il est vrai que c'est un peu un jeu de poker et on ne peut pas spéculer quant à son résultat, si ce n'est de s'appuyer sur tous les documents fournis longuement calculés par le Canton. Il revient sur le litige, conjointement à d'autres communes, vis-à-vis du Canton et de la péréquation actuelle qui a débuté sur l'année 2019. Ce litige toujours pas réglé pourrait amener également des ressources susceptibles de se compter en millions. Il serait donc très malvenu d'augmenter le point d'impôt si on devait récupérer, sur décision de justice, quelques millions. Pour toutes ces raisons, la Cofin recommande de maintenir le taux d'imposition à 59,5 pour l'année 2025.

M. Founou se réjouit de ce débat et estime que la fixation du point d'impôt représente une décision centrale pour la commune et qu'il y avait un risque ce soir que ce sujet ne soit pas débattu. Le but du rapport est de fournir un certain nombre d'informations permettant des discussions. Le premier point mentionné dans le rapport est que si Rolle augmentait son point d'impôt d'un point, cela signifierait des rentrées de Fr. 900'000.- qui resteraient à Rolle.

Dans les précédentes interventions on parle de Fr. 500'000.- mais d'où vient ce chiffre ? Est-ce une autre logique ou l'estimation que le différentiel irait au Canton ? Selon les rapports de comptes des dernières années, on voit que le montant de Fr. 850'000.- est dans le bon ordre de grandeur. Dans l'avenir ce chiffre est appelé à augmenter car si la population croît, la valeur en absolu augmente. Son point n'est pas fantaisiste, et il confirme que si le taux communal augmente ou diminue, l'impact se porte entièrement sur Rolle. Le second point est que lorsque l'on touche l'impôt, tout le monde est touché mais la vraie question est de savoir de combien. Pour la majorité des rollois, on parle de l'équivalent d'une pizza à l'emporter à l'année. Les entreprises seraient bien entendu touchées, mais de façon minime ; les entreprises ne quitteraient pas le territoire pour autant et la menace de voir les entreprises déménager serait nulle. Le troisième point, si on regarde vers l'avenir, correspond deux grands défis que sont l'accroissement de la population et son vieillissement. La ville croît en mettant une forte pression sur les infrastructures et la qualité de vie. Il faut investir et commencer tôt car les procédures sont longues. Sur ces points là nous manquons d'ambition. N'oublions pas l'urgence climatique car il faut réduire notre impact sur le climat, et là il s'agit de solidarité ; il faut développer notre adaptation aux changements à venir qui seront multiples car tout est en mutation. Il faut être ambitieux, se préparer et poser des jalons rapidement mais pour l'instant nous ne sommes pas à la mesure des défis. On pourrait nous dire qu'on n'a pas le choix et pas d'argent mais ce n'est pas notre réalité. Beaucoup d'argent rollois part dans la péréquation car en moyenne la population et la Commune sont riches. Avec ce point d'impôt supplémentaire, qui est minime, on resterait sous le taux de beaucoup d'autres villes. La question du pourquoi sommes-nous dans cette situation se pose et voici certaines réponses données par des rollois: les autorités sont sous l'influence de lobbyistes et en sont prisonnières; quand on est de majorité de droite on n'augmente pas les impôts; l'identité de Rolle est son château, son île et son taux d'imposition et on n'y touche pas. On ne sait pas, mais si on savait on ferait différemment, selon certains optimistes. Il est lui-même perplexe et attend le vote, vote demandé à bulletins secrets par les conseillers Verts et Socialistes.

Mme Beck en tant que membre de la Cofin absente lors du vote sur le préavis, aimerait apporter son soutien sur le point d'impôt supplémentaire et argumente : il fait partie de notre responsabilité d'élus d'être attentifs à la qualité et au maintien de la valeur des biens de la Commune. Cette responsabilité n'est ni de gauche ni de droite, elle est citoyenne. Elle arpente beaucoup la ville, donc en fréquentant ses divers lieux et bâtiments elle a pu voir que le patrimoine de Rolle souffre d'un entretien insuffisant depuis trop longtemps. Elle pense que ce petit point d'impôt supplémentaire pourrait servir à améliorer l'existant, par exemple au collège des Buttes où les avant-toits sont dans un triste état, où les chéneaux fuient. Egalement la barrière qui entoure le jardin du collège qui date de la construction du collège est négligée depuis des années, rouillée et cassée tout en représentant un patrimoine important ; si elle devait être remplacée par un grillage quelconque ce serait une vraie perte patrimoniale. Les chemins piétonniers qui traversent les « Petits Sapins » souffrent d'importantes érosions tout comme le chemin qui traverse le bois de la Bigaire. Les fenêtres du Temple, quand on les ouvre ou les ferme, menacent de laisser tomber leurs vitraux parce que les joints ont besoin d'être refaits. Le port des Vernes est bientôt inutilisable par les usagers lorsque le lac est bas et a donc besoin d'être dragué. La liste pourrait être allongée, mais il y a encore le quai qui fait partie des joyaux la ville alors qu'il est rafistolé de tous les côtés ; le parapet qui borde l'esplanade du côté fontaine à poissons est dans un état lamentable, les écriteaux qui proscrivent certains comportements sont bientôt illisibles sans parler des lampadaires obsolètes qui attendent depuis trop longtemps d'être changés. La proposition d'un point d'impôt supplémentaire, s'il devait même s'ajouter au 2,7 mios providentiels, voire aux remboursements du Canton, permettrait encore plus d'entretenir ce patrimoine qui est un bien commun. Elle est confiante dans le fait que tous les amoureux de la Perle du Lac soient d'accord de payer quelques francs supplémentaires afin qu'elle conserve tout son éclat.

M. Hay rappelle l'ouvrage de l'ancien ministre des finances cantonal intitulé « L'impôt heureux ». Lorsqu'il a lu le rapport de minorité, il a été au comble de la joie en voyant comme tout est simple et comme on peut facilement justifier une augmentation d'impôts par des dépenses auxquelles tout le monde peut souscrire. Mme Beck en a bien parlé mais il a néanmoins une autre approche. L'impôt heureux l'a bien eu car l'administration fiscale s'est trompée en lui réclamant 20 fois trop d'impôt à la suite d'une fausse qualification de ressources... Un point d'impôt de plus, une pizza de moins ne lui fera pas trop de mal ainsi qu'à d'autres mais le problème est qu'il pourra être reporté l'année prochaine avec une deuxième pizza de moins et l'année suivante encore une pizza de moins car ce sera toujours le même raisonnement. Ce rapport est reportable d'année en année car ses justifications seront toujours aussi pertinentes. Les augmentations d'impôt sont parfois décidées sous la contrainte, mais les baisses d'impôt sont plus que rares. Il y a quelques années le Conseil communal a refusé une augmentation d'impôts parce que la péréquation sur la facture sociale était pressentie comme très douloureuse pour l'année suivante. Lorsqu'on a refusé, tordu le budget en refusant d'y porter les montants qui avaient été estimés pour cette majoration de la facture sociale et en prenant les montants de l'année précédente, dans un grand mouvement de colère la Gauche quitta la salle. Cette augmentation n'aurait certainement abouti à rien car finalement la péréquation sur la facture sociale fut bien en-dessous de ce qui avait été annoncé. Il trouve que l'augmentation d'un point est un sujet trop sérieux pour être juste pris avec un rapport du type de l'impôt heureux car c'est quelque chose qui ensuite nous collera à la peau et nous nous habituerons très vite à avoir un revenu supplémentaire régulier ; il sera alors impossible de faire marche arrière. Il votera donc contre ce point d'impôt en sus.

Le Président ferme la discussion et revient sur la proposition de votre à bulletins secrets, proposition qui est soutenue par plus d'un cinquième de l'assemblée.

Il fait alors procéder au vote sur l'amendement du rapport de minorité sur le préavis municipal.

M. Joly explique que le titre du document est erroné car il ne s'agit pas d'un rapport de minorité et on ne peut pas impliquer la Cofin sur ce rapport qui est une proposition d'amendement. Que ce soit une proposition individuelle documentée et développée comme elle l'a été par M. Founou ne pose aucun problème. Par contre le problème est le titre de ce document et son introduction qui est complètement fausse. Il y a donc deux choix ce soir ; soit on requalifie le document, on refait l'en-tête, on reformule en retirant les noms des membres n'ayant pas participé à ce document, soit on considère qu'il n'est pas valable et n'est même pas un amendement.

Mme Beck estime que l'on peut prendre la question par l'autre bout de la lorgnette ; elle considère au contraire que c'est un rapport de minorité dont effectivement la conclusion comporte une appellation qui peut prêter à confusion, mais la conclusion du rapport de minorité est limpide et amende l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté et fixe le taux d'imposition de la Commune à 60,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante. Cela lui paraît être très clair.

M. Joly confirme que l'on ne peut pas voter cet amendement sous cette forme puisque le début du texte ne correspond pas à la fin car l'annexe 3 mentionne le taux de 59,5% et pas 60,5%.

Le Président précise que sur la forme on peut débattre longtemps, mais sur le fond il faut voter l'amendement, qu'il soit basé sur ce rapport de minorité ou pas. La question est de savoir si Mme Schlup peut à présent déposer un amendement, ce qui est fait après une interruption de séance de 5 minutes.

Le Président reprend le cours de la séance en invitant les conseillers à consulter l'article 48 alinéa 2 du règlement du Conseil qui stipule que tout membre d'une commission a le droit de présenter un rapport de minorité. Le rapport de minorité déposé est donc recevable, par contre pour l'amendement, l'article 73 alinéa 4 indique tout conseiller peut proposer des amendements, qu'une interruption de séance n'est pas nécessaire, sachant qu'ils doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant la mise en

discussion. Il propose alors à Mme Schlup de lire son amendement pour discussion complémentaire ou vote.

M. Joly demande si cet amendement remplace le document litigieux.

Le Président rappelle que les deux documents ne sont pas liés. Chaque membre d'une commission peut déposer un rapport de minorité, rapport qui a été débattu, et de façon décorrelée un nouvel amendement a été déposé sur lequel les conseillers vont à présent voter.

M. Joly trouve bizarre d'avoir un document qui propose un texte avec des conclusions qui n'aboutissent à rien, et demande expressément la modification du rapport car il est hors de question que son nom, également en tant que président la Commission des finances, figure sur ce rapport.

Le Président passe au vote sur l'amendement présentement présenté par Mme Schlup. Le résultat du vote est de 46 bulletins rentrés, 17 oui, 29 non. L'amendement est donc refusé.

Le Président passe alors au vote sur les conclusions du préavis non amendées, le vote à bulletins secrets n'est pas demandé, et le rapporteur de la commission des finances lit les conclusions du préavis. Le résultat du vote est de 27 oui, 14 non, 3 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 45 de la Municipalité du 5 août 2024
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5%, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le Préavis N° 45 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2024

8. Remplacement de M. Founou à la Cofin.

M. Rémi Founou (Vert), démissionnaire de sa qualité de membre à la Cofin, est remplacé par M. Federico Rapini (Vert) qui est élu par applaudissements.

9. Réponse municipale aux postulats Roland et Consorts « Demande de renforcement des mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas » et Rohrseitz et consorts « Pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles à Rolle ».

La réponse municipale sera traitée par la CPUM.

10. Interpellation A. Beck & Consorts « Protection des arbres bordant la Promenade John Berney ».

Mme Beck complète son interpellation en expliquant que ce qui l'a frappée est le contraste entre le programme de plantation ainsi que les mesures et les efforts consentis par la commune pour protéger ses arbres et les multiplier, et les arbres dont les racines sont écrasées par des voitures en permanence tout au long de l'année alors qu'ils mériteraient d'être protégés. Est-ce que la Municipalité entend prendre des mesures pour protéger ces arbres ?

Mme Ruchti confirme que la protection du patrimoine arboré est l'une des préoccupations municipales, et les très beaux arbres de la Promenade John Berney sont sous vigilance communale. Il est indéniable que les racines sont bien au-delà de l'affleurant alors que les voitures les écrasent. Une réponse fouillée et réfléchie sur d'éventuelles mesures à prendre sur cette question sera donnée lors du prochain Conseil.

11. Réponse municipale à l'interpellation de H. Silvain « L'aménagement d'espaces publics majeurs du centre-ville ».

M. Founou prend la parole pour indiquer que M. Silvain étant absent, il prendra la parole lors du prochain Conseil.

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMED.

M. Tschudin, pour Région Nyon, informe qu'un préavis DISREN a été déposé relatif à Télé Dôle. Ce préavis est disponible sur le site internet de la Région Nyon et il incite les conseillers à en prendre connaissance. En tant que membre de la Commission des finances, il peut dire que le sujet est très complexe et il se permet quelques explications. Il y a une communauté des communes, un pôle bancaire et une école de ski qui sont en France, financés par la Sogestar en France qui a créé une société en Suisse dont le siège est au Locle. Du côté suisse Région Nyon est actionnaire à 92% environ par les actions de communes du district et quelques communes hors district qui ont été transférées à Région Nyon en 2017. Encore trois communes du district et quelques privés sont actionnaires et pour pouvoir construire le « Lapin Blanc » Télé Dôle a dû créer une société nommée Télé Dôle France avec un capital de Fr. 15'000.- qui gère la construction et qui a reçu de l'argent de la part de Télé Dôle Suisse. Le terrain appartenant auparavant à la commune de St-Cergue appartient à présent à la SOFREN. Du point de vue financier les bailleurs de fonds sont les actionnaires/collectivités, le Canton de Vaud et Région Nyon. Selon un accord avec Sogestar, le « Lapin Blanc » sera géré par les Français, les Suisses devant le terminer. Le coût sera de Fr. 29.- par habitant pour les communes DISREN.

Mme Perren, pour ENJEU, prend la parole pour quelques informations. Lors du dernier Conseil d'octobre, l'assemblée a donné son accord pour une étude de faisabilité destinée à la construction de structures préscolaires à Bursins et à Bursinel pour un montant de Fr. 7'300.-. Elle rappelle qu'en 2023 ENJEU a réalisé une étude approfondie des besoins de nouvelles places d'accueil en pré et para scolaire basée sur une étude de Microgis qui projette les besoins de développement du réseau d'accueil de jour des enfants de Rolle et environs, ceci d'ici à 2030. Pour ne répondre qu'aux besoins impérieux de garde relative à l'occupation professionnelle des parents, il apparaît nécessaire de développer 131 places en structures préscolaires d'ici à 2030, dont 89 places sont déjà requises à ce jour. Elle profite ensuite d'annoncer que Mme Houmard, directrice d'ENJEU, présentera le fonctionnement d'ENJEU en avant-séance du Conseil communal du 12 novembre prochain.

M. Mounier, pour l'ORPC, informe lors de la séance de septembre le budget 2025 voté était de Fr. 2'7000'000.- ce qui représente aussi une pizza puisque ramené aux 107'000 habitants du district le coût est de Fr. 22.59 par habitant. Le budget est stable, le même montant s'étant appliqué en 2024.

La refonte du règlement du personnel menée par le Codir a été complète, aussi bien dans le fond que dans la forme, et a été présentée lors de cette réunion. Il mentionne ensuite la lutte contre les frelons asiatiques car le district de Nyon a été nommé zone pilote. Les ruches des abeilles seront identifiées et localisées pour y trouver les frelons asiatiques, les équiper d'une puce et les suivre jusqu'à leurs nids.

M. Keller, pour ENJEU, ajoute que la présentation de Mme Houmard servira également à mettre en évidence les enjeux auxquels l'association doit faire face quant au nombre de places à créer et à la nécessité de trouver des structures, ainsi que la difficulté pour trouver ces places dans les communes. A noter que Rolle devra faire des efforts en ce sens car des objectifs sont fixés ; s'ils ne sont pas atteints des subventions pourraient disparaître. En ce qui concerne les transports, les horaires vont fortement changer à partir de décembre ce qui nécessite des adaptations importantes pour les transports gérés par ENJEU, et il se peut que de petits couacs apparaissent. Ces changements sont gigantesques et de nouveaux horaires ont dû être trouvés à la minute près. Ces horaires auront des impacts sur tous ceux qui empruntent les transports publics et ceux qui amènent les enfants à Rolle.

Mme Beck, pour l'AIER, annonce que le budget a été présenté lors de la dernière séance ; il augmente petit à petit.

13. Propositions individuelles et divers.

M. D. Bidlingmeyer, au sujet de la lettre reçue par les parents les informant des modifications d'horaires de bus pour les enfants en primaire, déplore ne pas avoir reçu une information pour les enfants au secondaire qui eux, de leur côté, ont répondu à un sondage leur demandant leur préférence pour le décalage d'un quart d'heure plus tôt ou plus tard par rapport à l'horaire actuel. Dans les faits il a été décidé de déplacer de 15 à 25 minutes le début de l'horaire scolaire, cela en fonction du bâtiment, ce qui a une grande influence sur les activités extrascolaires et sur le début de l'horaire de travail des parents. ENJEU a transmis des propositions d'accueil anticipé dans des UAPE, ce qui contraindrait certains enfants à n'y passer que quelques minutes pour ensuite se rendre à l'école à pied. En outre, le coût supplémentaire par enfant et par mois représente 2 pizzas (désormais étalon de base). Il se demande donc s'il y a eu une réflexion quant à des solutions de garde annexes, comme pour le Maupas gérer un accueil non délocalisé en UAPE mais d'ouvrir par exemple la salle de gym avec un éducateur en charge.

M. Walter confirme que ce changement d'horaires est un immense casse-tête, voire un Tetris géant, et la complexité touche tout le monde puisque les trains ne se croisent plus à la même heure à Rolle pour se croiser à la même heure à Gland. Les chamboulements sont énormes sur l'entier du réseau et les écoles en font les frais. L'idée de délocaliser l'unité d'accueil dans les collèges ne semble pas avoir été travaillée par la commission de transports d'ENJEU. Tout a été fait par rapport aux besoins et aux structures connues, par exemple les patrouilleurs scolaires fonctionneront 15 minutes plus tôt pour éviter que les enfants soient seuls au bord des trottoirs si le nouvel horaire a été oublié. Il prend note de l'idée de M. Bidlingmeyer qu'il transmettra au Codir d'ENJEU ainsi qu'à la direction.

M. Roland a récemment reçu un flyer pour le recensement des arbres remarquables sur les parcelles privées par les membres de la commission des arbres qui donne suite au recensement sur les parcelles communales. Pour sa part, il n'autorisera pas que quelqu'un vienne sur sa parcelle sans y avoir été invité. Il existe un règlement des arbres auquel il se conforme, mais sa parcelle privée restera privée, ce qui sera le cas pour beaucoup d'autres propriétaires.

Mme Rod clarifie en ce sens que le recensement des arbres remarquables est une compétence déléguée par le Canton aux communes selon l'article 8 de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et arboré. A ce jour il n'y a pas de jurisprudence existante pour déterminer si un privé peut s'y opposer, mais elle espère que la majorité des citoyens jouera le jeu. Lorsque l'on a un arbre remarquable sur sa

parcelle il en découle un devoir d'entretien et s'il a été recensé on peut bénéficier de subventions pour cet entretien.

M. Hay demande la liste des arbres remarquables à planter...

M. Cuendet félicite la Municipalité pour l'intention de plantations de nouveaux arbres et d'amélioration de la biodiversité dans la commune. Il existe un plan pour la plantation de 200 arbres dans les 10 prochaines années, ce qui représente 20 arbres par année, mais si l'on compare aux communes alentour on constate que Nyon a fait l'annonce de 3'500 arbres et arbustes plantés en 2024, domaines public et privé confondus, que Morges plante 220 arbres par an sur les 30 prochaines années, que Gland va planter 106 arbres en un an. Ce sont de plus grandes agglomérations et les chiffres sont difficiles à comparer, mais il aimerait encourager la Municipalité à être encore plus ambitieuse dans ses plantations et que les 200 arbres soient plantés le plus vite possible car l'échelle de 10 ans compte beaucoup dans le développement d'un arbre. Ceci l'amène à la Promenade des Grandes Buttes car il y a plus d'une année il avait déposé une interpellation mentionnant une résolution en deux points ; il demandait à la Municipalité de consolider l'allée d'arbres le long de la Promenade des Grandes Buttes par la plantation immédiate de jeunes arbres selon le plan proposé, et également de prévoir une stratégie à long terme pour le renouvellement de l'allée d'arbres le long de la Promenade des Grandes Buttes qui anticipe suffisamment tôt le remplacement de spécimens trop vieux ou malades. Il a constaté que rien n'a été fait jusqu'à présent, et en ouvrant le préavis sur le Parc Veyrassat il a vu que rien ne semblait être prévu pour la Promenade des Grandes Buttes. Il lui semble que dans le cadre de sa résolution qui avait été acceptée par la Municipalité, il faudrait faire quelque chose le plus vite possible.

Mme Rod répond que les 200 arbres prévus sont des arbres majeurs ce qui n'est pas comparable aux arbres et arbustes plantés à Nyon où chaque buisson, même planté par un privé, est recensé. La totalité des plantations sera donc supérieure à 200. Il a été discuté de la Promenade des Grandes Buttes lors des balades des arbres du territoire, et la difficulté que comporte cette promenade est que lorsque l'on plante un arbre il faut creuser un trou, ce qui peut déranger les arbres trop proches de ce trou. L'équilibre est fin et la solution technique à apporter est complexe. Ce point est donc encore en réflexion et en étude. Le Parc et la Promenade sont deux sujets différents à traiter. Il faut donc faire juste et bien.

Mme Perren a l'impression qu'un tronçon rollois a échappé au 30 km/h ; il s'agit du tronçon entre le pont du chemin de fer sur la route des Quatre Communes jusqu'au virage Hamel. Elle se dit que c'est une zone qui pourrait être appropriée à la mobilité douce et que 80 km/h pour ce tronçon c'est trop rapide.

Mme Ruchti explique qu'une commune ne peut pas changer seule la limitation de vitesse sur les routes, ce point étant très réglementé. Une route est définie par sa largeur, ses trottoirs, sa fréquentation par des véhicules et des piétons, et si elle se trouve dans une zone urbanisée. On ne peut pas passer de 30 km/h à 80 km/h. Aujourd'hui le 30 km/h de la route des Quatre Communes va jusqu'au portail du Rosey. A 50 km/h reste la partie qui manque à la route des Quatre Communes pour rejoindre la route du Jura qui elle est limitée à 80 km/h. Le projet a été soumis à la DGMR qui l'a avalisé. Au-delà du passage sous voie c'est la fin du 30km/h. Le principe est que jusqu'à l'avenue du Jura c'est 50 km/h entre le Rosey et l'avenue du Jura et ensuite 80 km/h. Il y a litige sur les panneaux de limitation de vitesse qui seront contrôlés. Ce qu'il faut de toute façon savoir est que la qualification de la rue du Jura ne permet pas de la mettre à 50 km/h, éventuellement à 60 km/h selon les négociations avec le Canton, compte tenu de son caractère périphérique au centre-ville.

M. Roland annonce qu'après 14 ans passés en tant que chef de groupe Vert Libéral rollois, il transmet cette fonction à Mme Carola Massatsch dès la fin de la séance.

Mme Bermejo Dubois se demande si on a voulu conserver un caractère rodéo à la route de Gilly après sa réfection pour inciter à circuler à 30 km/h, et trouve étonnante la façon dont cette route a été refaite. La qualité n'est pas lisse, mais est-ce le résultat souhaité ou un défaut de réalisation ?

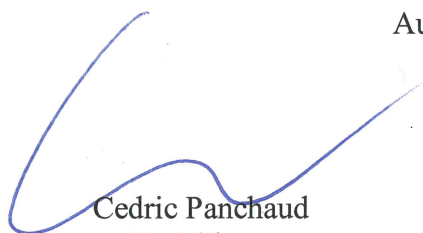
Conseil Communal de Rolle

Mme Ruchti rappelle qu'il s'agit d'une réfection sommaire dont le coût est supportable pour la ligne budgétaire touchée alors qu'une réfection complète ne l'aurait pas été. Le Conseil en a d'ailleurs été informé, ainsi que de deux mesures : la passer à 30 km/h, ce qui pour l'instant n'est pas acquis, et surtout l'inscrire au niveau cantonal dans les mesures DISREN pour avoir la possibilité de faire une requalification complète dans les mesures 2028-2032 pour l'obtention de subventions communale et cantonale pour sa réfection. Le but n'est donc pas de tester les capacités de conduite des automobilistes, il ne s'agit que de réfections de surface au niveau de l'enrobé pour une dizaine de milliers de francs plutôt que de quelques millions pour une réfection totale.

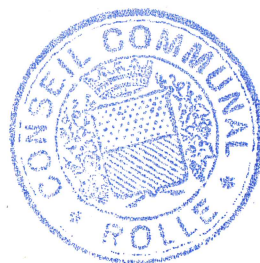
Le Président annonce la séance du 12 novembre et en rappelle l'avant-séance avec Mme Houmard.

La séance est levée à 22h15.

Au nom du Conseil communal



Cedric Panchaud
Président



Violaine Cherpillod
Secrétaire